

**Rapport de suivi des requêtes des citoyens
lors du conseil d'arrondissement du 15 janvier 2018**

Madame Sylvie Garceau : duplex abandonné au 5233-5235, Saint-Ambroise et parc à chiens près du centre Gadbois

17-20284 CA 15 janvier 2018

Madame explique que le bâtiment est laissé à l'abandon. Elle a constaté que des petits animaux commençaient à infester les lieux. Elle demande une intervention de la Ville.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : le 18 janvier, il y a eu une inspection. Le bâtiment était bien barricadé, il était difficile de voir la présence de vermine. Un fil électrique était débranché du compteur électrique. Le propriétaire sera contacté pour cette réparation. Le 19 janvier, le propriétaire a été contacté, il va réparer le fil électrique. Concernant la vermine, il a promis de régler ce problème. La citoyenne a été contactée. Elle explique que la vermine entre chez elle par la fissure du mur mitoyen. Le 22 janvier, suite à une nouvelle inspection, le conjoint de la requérante demande de fermer la requête. La citoyenne a aussi été contactée. Elle accepte de fermer la requête. Le propriétaire du bâtiment vacant va réparer la fissure avec du ciment afin de régler le problème définitivement.

Madame souhaite également savoir si un parc à chiens sera aménagé près de l'intersection de la Côte-Saint-Paul et Saint-Ambroise.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

Madame Shannon Franssen : circulation autour du CPE de la Dame

17-20287 CA 15 janvier 2018

Madame explique les problématiques de circulation autour du CPE de la Dame. Elle demande quelles actions seront entreprises par l'arrondissement pour répondre à ces problèmes. Elle précise que des moyens ont déjà été mis en place. Elle souhaite savoir quand la situation sera corrigée.

Le maire Dorais, le directeur Villeneuve et le commandant Parent répondent.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : un projet pilote sera mis en place jusqu'à la fin de cet hiver, des panneaux de signalisation interdisant le stationnement seront installés, de part et d'autre du débarcadère, créant ainsi un espace pour permettre de pousser la neige et ainsi le dégager jusqu'au chargement. Suite à ces aménagements, une évaluation sera effectuée pour déterminer une solution à long terme.

Madame Mélissa Proietti : programme mural

18-20708 CA 15 janvier 2018

Madame aimerait appliquer pour le programme d'art mural pour le mur extérieur de l'école James Lyng. Elle aurait besoin de l'approbation de l'arrondissement et d'une aide pour le financement.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : la citoyenne a été contactée et a obtenu toutes les informations requises pour déposer sa demande de certificat pour la murale qu'elle souhaite réaliser. Elle sera financée notamment dans le cadre de programme d'art mural de la Ville. Cependant, pour la balance des frais à couvrir, elle sollicite une subvention de l'arrondissement. Les requêtes pour obtenir cette subvention de même que la lettre d'appui pour son projet seront transmises par Mme Proietti au bureau des élus de l'arrondissement.

Monsieur Martin Patriquin : stationnement résidentiels sur la rue Saint-Charles

18-20798 CA 15 janvier 2018

Monsieur souhaiterait savoir s'il est possible d'avoir une zone de stationnement réservée pour les résidents de la rue Saint-Charles, entre les rues Charlevoix et d'Argenson.

Le directeur Villeneuve répond.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : nous avons communiqué avec le requérant le 17 janvier dernier pour lui expliquer qu'une analyse sera effectuée. Un sondage est actuellement en cours dans ce secteur pendant environ deux semaines. Les données récoltées seront analysées par la suite et un suivi sera fait auprès du citoyen.

Madame Noémie Berlus : patinoire à la polyvalente Saint-Henri

17-388199 CA 5 décembre 2017

Madame souhaite savoir si les citoyens auront accès, en tout temps, à la patinoire installée à la Polyvalente Saint-Henri, même pendant les heures de classe.

Le maire Dorais répond.

Suivi par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social : des vérifications ont été effectuées pour voir si dans le passé l'école prenait des heures sur la patinoire. Une solution est en cours de développement.
